

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 9 avril 2013 à 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de M. Richard Fournier, maire

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Étaient présents les conseillers :

Raymond L'Arrivée, Réjean Gendron, Gilberte Fournier et Rodrigue Roy le tout formant quorum. Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ré : 2013-036 Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et lu en gardant le Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2012

Ré : 2013-037 Il est proposé par Gilberte Fournier, appuyé par Rodrigue Roy et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2012. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 5 MARS 2013

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mars 2013;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Ré : 2013-038 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 5 février 2013 et l'adopte tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 9 AVRIL 2013

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 9 avril 2013;

Ré : 2013-039 Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes du mois et d'autoriser Mme Chantal Tremblay, dir. gén. /sec.trés. à effectuer le paiement des comptes impayés, chèques portant les numéros 3869 à 3878 totalisant la somme de 3 408.67 \$.

Salaires brut versés durant le mois de MARS 2013 : 3823.66 \$
Déductions à la source provinciale MARS 2013 : 968.71 \$
Déductions à la source fédérale MARS 2013 : 325.41 \$
Prélèvements manuels : 224.67 \$
Prélèvement automatiques : 189.09 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'HIVER 2012-2013

Ré : 2013-040 Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement pour la 2^e partie du contrat de déneigement effectué en mars 2013.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DES ÉTATS TRIMESTRIELLES DES DÉPENSES AU 31 MARS 2013

Ré : 2013-041 Il est proposé par Rodrigue Roy et résolu unanimement d'accepter le dépôt des états trimestriels au 31 mars 2013. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

FORMATION

CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

Ré : 2013-042 Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Gendron et résolu à l'unanimité de permettre à madame Chantal Tremblay, directrice générale, d'assister au Congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec qui se tiendra les 12, 13, et 14 juin 2013 prochain au Centre des congrès de Québec. Le coût du congrès est de 460 \$ plus taxes (528.89\$). Les frais d'hébergement (2 nuitées) et de déplacement seront aussi remboursés.
ADOPTÉ

MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE (UMQ)

Ré : 2013-043 Il est proposé par monsieur le conseiller Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité de permettre à la conseillère Gilberte Fournier et à la directrice Chantal Tremblay de suivre la formation en ligne – Mariage civil et union civile offerte par l'UMQ. Le coût pour chacune des participantes est de 178.21 (tx incluses).
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VOIRIE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Embauche de l'employé municipal pour la période estivale

Ré : 2013-044 Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'embaucher Monsieur Marc-André Migneault pour la saison estivale à partir du 22 avril 2013.

Monsieur Migneault est embauché selon les conditions stipulées au contrat de travail en vigueur au 25 juin 2012.

ADOPTÉ

EMBAUCHE DE L'HORTICULTRICE DANS LE CADRE DU PROJET DES FLEURONS DU QUÉBEC

Ré : 2013-045 Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité des conseillers de la municipalité de Grand-Métis d'embaucher une hortultrice à raison de 10 heures / semaine pour une durée de 20 semaines au taux horaire de 13.00\$ à partir de mai 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FIN DE REMISAGE DE LA CAMIONNETTE DE LA MUNICIPALITÉ

Ré : 2013-046 Il est proposé par Réjean Gendron et résolu à l'unanimité de sortir la camionnette du remisage pour la période estivale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE POUR LE PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LE RANG 2 OUEST

Considérant que certains contribuables sont affectés par un problème d'assèchement de puits dans le secteur;

Considérant que la municipalité de Grand-Métis désire prolonger ses infrastructures du réseau d'aqueduc sur son territoire pour répondre aux besoins de ces contribuables;

Ré : 2013-047 Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu de demander à la municipalité du village de Price s'il y a une objection quant au projet de prolongement des infrastructures d'alimentation en eau potable pour alimenter le reste des résidences du rang 2 Ouest.. Celles-ci sont localisées entre les numéros civiques 161, 163 et 184 du 2^e rang Ouest.

ADOPTÉE

PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC SUR LE 2^E RANG OUEST

Ré : 2013-048 Il est proposé par monsieur le conseiller Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice de faire des démarches auprès d'une firme d'ingénieur ou du service d'ingénierie de la MRC pour faire une estimation préliminaire pour le prolongement des services d'aqueduc pour les résidents concernées par le projet, soit les numéros civiques 161, 163 à 184 du 2^e rang Ouest.

ADOPTÉE

TAXE SUR L'ESSENCE ET CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) - TRAVAUX

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Ré : 2013-049 **Il est proposée par madame la conseillère Gilberte Fournier et résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;**

la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

- a) Adhésion 2013-2014 à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-St-Laurent (URLS)

Ré : 2013-050

Il est proposé par Raymond L'Arrivée et résolu que la municipalité de Grand-Métis adhère à l'Unité Régionale de loisir et de Sport au coût de 75\$.

ADOPTÉE

- b) Projet «Gestion du Conseil» de la MRC.

Attendu que la MRC se dote de la solution de Gestion du Conseil de PG Solutions qui prend en charge la gestion des ordres du jour et des documents nécessaires à la tenue des séances de conseil et permet la diffusion facile des documents aux Élus ;

Ré : 2013-051

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une licence du module «Gestion du Conseil» qui sera implanté par la MRC au coût de 350 \$ et 100\$ pour l'entretien annuel.

ADOPTÉE

- c) Indexation des Tarifs du Registre foncier le 1^{er} avril 2013

Dépôt de l'avis d'indexation des tarifs du Registre foncier le 1^{er} avril 2013

- d) Invitation à participer et à s'impliquer dans le Défi Mille et un pas contre le cancer

Ré : 2013-052

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Grand-Métis fasse un don de 50\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec. La municipalité appuiera aussi l'Association en encourageant la population à joindre les marcheurs le jour où ils passeront dans notre municipalité vers le 30 août lors du Défi 1001 pas contre le cancer qui se tiendra du 21 juillet au 1^{er} septembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- e) Appui au projet « Le Passe-livre dans la Mitis »

Ré : 2013-053

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu unanimement que la municipalité de Grand-Métis appuie les objectifs du projet « Le Passe-Livre dans la Mitis » et accepte d'installer un présentoir dans l'entrée du bureau municipal pour mettre en valeur les livres et permettre leur libre circulation auprès des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ré : 2013-054

f) Invitation TV Mitis – Hommage à M. Daniel Ménard

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité de payé l'entrée à la soirée Hommage à monsieur Daniel Ménard, au cout de 10\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Concours québécois en entrepreneuriat

Le Conseil a décidé de ne pas participer cette année.

h) Dépôt du service de transports pour 2012 – Information sur les statistiques pour Grand-Métis

Dépôt du rapport statistique pour 2012 du service de transports pour le transport adapté, collectif et inter MRC. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

i) Dépôt du Rapport statistique sur les équipements supra-locaux du 1^{er} septembre 2003 au 31 décembre 2012

Dépôt du rapport statistique sur les équipements supra-locaux du 1^{er} septembre 2003 au 31 décembre 2012. Ledit rapport sera conservé avec les archives de la municipalité de Grand-Métis.

j) Recyc-Québec – versement de mars 2012

La municipalité a reçu un chèque de compensation au montant de 9 632.37\$ pour les activités de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables. Ce chèque couvre 30% de la compensation pour les années 2010 et 2011 combinées ainsi que 80% de la compensation pour 2012.

k) MRC de la Mitis – Avis public pour Vente pour non-paiement de l'impôt foncier

Réception des avis publics pour Vente pour non-paiement de l'impôt foncier de la MRC de La Mitis

VARIA (ouvert)

REDEVANCES 2013 – MODIFICATION DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU que l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la municipalité de Grand-Métis s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

En conséquence,

Ré : 2013-055

Il est proposé par madame Gilberte Fournier, appuyé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu unanimement que la municipalité de Grand-Métis demande au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT (10 AVRIL 2013 AU 09 JUILLET 2013)

Ré : 2013-056

Il est proposé par Rodrigue Roy et résolu unanimement de nommer monsieur Raymond L'Arrivée, maire-suppléant pour la période allant du 10 avril au 9 juillet 2013.

ADOPTÉE

ACHAT DE 6 LUMIÈRES DE RUE

Ré : 2013-057

Il est proposé par monsieur Rodrigue Roy, appuyé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité le conseil municipal autorise de l'achat de six lumières de rues au coût de 398.75 \$ chacune plus taxes et autorise également les frais d'installation par Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question

LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Ré : 2013-058

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

M. Richard Fournier, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Procès-verbal signé par M. Richard Fournier, maire, le 07 mai 2013.